

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015**

Réf : 2015 – n° 07/5.2

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 27/11/2015

Date d'affichage : 03/12/2015

L'an deux mille quinze, Le NEUF DECEMBRE à 17 heures 30, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Guillaume BER à Cédric BONATO

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS

II - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Pierre Maumejean procède à l'appel nominatif des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

III – NOMINATION DU SECRETAIRE

Pierre Maumejean propose la candidature de Claude Laurie, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Unanimité

IV - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

Pierre Maumejean rappelle qu'une question supplémentaire a été adressée aux élus : l'affaire n° 12

La convocation a été envoyée le 27 Novembre 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- I – Appel nominatif des conseillers.
- II – Ouverture de la séance.
- III – Nomination du secrétaire
- IV - Approbation du conseil municipal du 18 Novembre 2015
- V – Approbation de l'ordre du jour de la séance
 - 1) Taux d'imposition 2016
 - 2) Budget Commune – Budget Primitif 2016
 - 3) Budget Office de Tourisme - Budget Primitif 2016
 - 4) Budget Parkings - Budget Primitif 2016
 - 5) Budget Cinéma - Budget Primitif 2016
 - 6) Budget Commune 2015 – DM n° 2
 - 7) Tarification Chapelle des Capucins
 - 8) Schéma Départemental de coopération intercommunale du Gard – Consultation des élus
 - 9) Avenant à la convention de mise à disposition des agents communaux auprès de la CCTC
 - 10) Vente de la parcelle AO 38 - rue d'Esparon
 - 11) Information des décisions prises par délégation de pouvoir
 - 12) Transfert de l'exercice de compétence IRVE : Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SMEG
- VI – Questions diverses

Vote :

Unanimité

APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015

Pierre Maumejean demande s'il y a des observations

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 1

TAUX d'IMPOSITION – ANNEE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au conseil municipal d'adopter pour l'année 2016 les taux d'imposition repris dans le tableau ci-dessous

	2013	2014	2015	2016 bases estimées	B
T.H	13 868 844 €	14 196 167 €	14 368 000 €	14 583 520 €	A
F.B	10 957 870 €	11 160 148 €	11 327 000 €	11 496 905 €	S
F.N.B	177 702 €	179 005 €	220 000 €	223 300 €	E
Total	25 004 416 €	25 535 320 €	25 915 000 €	26 303 725 €	S
% évolution des bases	5,35	2,12	1,49	1,5	

T.H	16,05	16,05	16,05	16,29	
F.B	26,86	26,86	26,86	27,26	%
F.N.B	102,61	102,61	102,61	104,15	

T.H	2 225 949 €	2 239 725 €	2 306 064 €	2 375 655 €	I
F.B	2 943 284 €	2 997 652 €	3 042 432 €	3 134 056 €	M
F.N.B	182 340 €	183 624 €	225 742 €	232 567 €	P
Total	5 351 573 €	5 421 001 €	5 574 238 €	5 742 279 €	T
% évolution de l'imposition	6,11	1,3	2,83	3,01	

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Fabrice Labarussias souligne que le Maire propose une session budgétaire non complète, ce qui est non autorisée par la réglementation.

Pierre Maumejean lui rappelle que la question porte sur les taux d'impositions

Fabrice Labarussias remarque que les élus vont voter un BP sans avoir voté les comptes administratifs et sans aucune affectation du résultat. Il indique que le Maire va boucler le BP 2016 sans affectation du résultat 2015. Ce budget va être établi avec une augmentation des impôts de 1.5, alors que le Maire ne connaît pas à ce jour la masse budgétaire qui fera défaut. Pour lui, cette pratique est tout à fait non vertueuse, le Maire augmente les impôts sans savoir s'il aura besoin de les augmenter, il gage que la volonté du Maire de maîtriser les dépenses de fonctionnement observées cette année est difficilement suivie d'actes. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés: le plus plausible est en fait une augmentation de 1.5 ce qui correspond à 70 000 € de masse, pour payer l'éviction de Culturespaces du cinéma. Il ne voit que ce scénario.

En tout cas, son groupe votera contre cette augmentation d'impôts, qui est faite sur du flou, il n'y a aucun fondement pour justifier cette augmentation de 1.5. Les impôts sont une variable d'ajustement pour boucler un budget et pour le faire, le Maire devrait savoir quelles seront les affectations qu'il fera sur ce budget.

Pierre Maumejean rappelle que « la règle veut que le budget soit voté au plus le 1^{er} janvier de l'exercice. Dérogatoirement la date limite est fixée au 15 avril, ce que font beaucoup de communes.

Selon le Code général des collectivités, la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif, ils le seront donc à ce moment-là.

Ainsi, en ce qui nous concerne puisque le compte administratif sera voté après le budget primitif, la collectivité devra adopter une décision modificative pour intégrer les résultats. Nous sommes donc en parfait accord avec les textes.

Le budget est présenté sans prendre en compte les résultats, il est équilibré sans les résultats de l'exercice précédent. L'intérêt est de pouvoir lancer l'exécution du budget dès le début de l'année sans attendre le mois d'avril et par exemple de pouvoir négocier les marchés dès le début de l'année, lorsque les carnets de commande des entreprises ne sont pas bouclés ce qui permet d'avoir de meilleurs tarifs.

Le budget étant en équilibre sans l'affectation des résultats, cette affectation après donnera un plus à notre capacité financière.

Sur les taux d'imposition, il ne souhaitait pas revenir sur les augmentations sur 6 années, sujet abordé plusieurs fois. Il rappelle que l'augmentation des bases était de 1.4 en 2015 et que la prévision pour 2016 selon Bercy est de 1 à 1.5 %.

Deuxième point : il rappelle que malgré cette faible évolution des bases, nous avons gelé les impôts locaux pendant les 2 premières années du mandat.

Il rappelle aussi que par deux fois, le groupe de M. Bonato a voté contre ce gel des impôts en nous expliquant qu'une bonne gestion aurait été de les augmenter légèrement. Aujourd'hui, c'est ce que nous faisons avec une faible augmentation mais cela ne vous convient toujours pas. Que donc faut-il faire pour vous satisfaire ? Si on ne les augmente pas, vous voulez les augmenter, et si on les augmente, vous dites de ne pas le faire.

Troisième point : vous parlez de variable d'ajustement, vous dites que le taux d'imposition doit servir à ajuster le budget et que donc, il convient d'avoir d'abord connaissance des résultats du C.A.

Or, en 2014 et 2015 vous aviez connaissance des comptes administratifs, il n'y avait donc aucune notion de variable d'ajustement en prendre en compte et vous avez pourtant voté contre.

Alors, avant ou après le C.A., que le taux de l'imposition soit gelé ou pas, que nous augmentions (selon vos souhaits) ou pas légèrement les taxes ménages, un seul résultat, vous votez toujours contre »

Fabrice Labarussias indique que sa question ne porte pas sur l'augmentation d'1.5, « nous-mêmes nous n'avons pas augmenté les impôts 1 année ou 2 ».

Pierre Maumejean précise « une seule année ».

Fabrice Labarussias répond à sa question qui était nous avons voté contre la non augmentation sur votre premier budget, oui, nous avons voté contre car vous avez fait un budget oui à l'équilibre avec un emprunt de 850 000 €.

Pierre Maumejean lui demande de dire l'assemblée en quelle année cet emprunt a été réalisé.

Fabrice Labarussias lui répond l'année dernière. Il rappelle que son groupe a bien voté contre, même si le Maire n'a pas augmenté les impôts les deux premières années de son mandat, mais en faisant un emprunt massif de 850 000 € pour des investissements qui ne correspondaient pas un projet ambitieux et structurant pour la ville. Certes, on peut augmenter les impôts de 1 à 1.5 pour boucler un budget, pour avoir des excédents à capitaliser

à virer sur la section d'investissement et pour avoir le moins possible recours à l'emprunt. C'est une gestion vertueuse qu'on peut appeler en bon père de famille. Ce qui n'est pas le cas cette année, car le Maire augmente les impôts sans savoir s'il en aura réellement besoin.

Pierre Maumejean rappelle que M. Bonato a fait un emprunt à hauteur de 5 millions d'euros en 6 ans, et qu'il a appliqué une augmentation de l'imposition de 38.6 % durant son mandat, alors qu'il avait bénéficié d'une augmentation exceptionnelle des bases pour rappel : 14.8 en 2009 et 7.03 en 2010, et que malgré ce, il a augmenté les impôts de façon conséquente.

Stéphane Pignan intervient car il s'aperçoit encore une fois, qu'on commence toujours le conseil par reparler maintes et maintes fois des années 2008-2009 jusqu'à ce jour. A chaque fois, c'est la même litanie, c'est-à-dire pendant quelques mois on a eu droit au problème des indemnités des élus, puis on a eu droit au budget et aujourd'hui on nous parle de cette augmentation de 1.5.

Il pense qu'autour de cette table, tout le monde s'accorde à dire qu'il ne faut pas d'augmentation des impôts. A un moment donné, pour reprendre les termes de M. Labarussias, il faut gérer en bon père de famille. On a l'impression ce soir qu'on oublie quand même un détail, non négligeable, celui de la baisse des dotations de l'Etat. C'est la réalité, il s'est documenté, lit comme tout le monde la presse, a étudié l'article du Journal le Monde dont M. Bonato vantait les mérites, cet article ne donne pas effectivement grand-chose car si on le lit en détail, on s'aperçoit qu'on reste dans le flou. Il a lu une revue trouvée dans le hall de la Mairie, la Revue des Maires de France qui concerne toutes les communes de France. On lit dans ces articles : La Cour des Comptes dit attention aux communes, gérer en bon père de famille car il y a une baisse des dotations, et on peut lire : les Maires n'ont aucune visibilité sur leur budget. Ce soir, augmenter de 1.5 les impôts, c'est bien surtout si l'année prochaine on s'aperçoit qu'il reste un peu d'argent, on pourra tous dire on n'augmente pas les impôts, on pourra même faire un investissement pour le bien de la collectivité. Car il rappelle que les élus sont là pour ça, et non pas uniquement pour faire un petit show car la presse est présente ce soir, et que certains élus attendent une petite tribune dans le Midi Libre. Il faut être constructif, il sait que les élus vont détailler, décortiquer l'ensemble des budgets, il y a effectivement des choses à dire, mais avant d'assister à une certaine joute de part et d'autre, on se trouve devant un budget avec un investissement certes limité, mais il pense qu'il faut faire preuve à l'heure actuelle de prudence car on n'a pas plusieurs possibilités ; soit on augmente les impôts, on fait de l'endettement, et en bout de course ce sont les Aigues-Mortais qui paieront la facture, ou alors on est plus prudent, et on essaie effectivement d'augmenter peut être progressivement. Proposer 1.5 d'augmentation des impôts alors que l'inflation est de 1 % à l'heure actuelle, est quelque chose de très classique.

Patricia VAN DER LINDE rappelle que son groupe a eu recours à l'emprunt car il n'a pas eu de bas de laine de 900 000 € en arrivant.

Pierre Maumejean rappelle que sur le BP 2014, et on ne reviendra plus dessus, le premier emprunt de 850 000 € a été souscrit pendant le dernier trimestre de la mandature de M. Bonato.

Fabrice Labarussias sans revenir en arrière, rappelle que M. Bonato a basculé en 2013 :1,4 M€. En 2014, M. Mauméjean a voté 1,2 millions d'euros et l'année dernière rien n'a été voté. Rien en bascule d'excédent de fonctionnement. Nous avons sur les 2 dernières années basculé un bas de laine de 2.7 M€

Pierre Maumejean rappelle qu'en 2007 sur le C.A. il y avait un excédent cumulé de 974 000 €, en 2013 sur le C.A. un excédent cumulé de 846 000 € et sur le CA 2014, un excédent cumulé de 980 000 €.

Cédric Bonato rappelle que ces 900 000 € représentent 10 ans d'économie de la gestion Jeannot alors que la gestion Bonato, c'est 900 000 € d'économisés pour basculer en section d'investissement afin d'éviter le recours à l'emprunt. Il avait à l'époque fait aussi un crédit en arrivant de 850 000 € qui était lié à la gestion de son prédécesseur, mais il l'a assumé. Il demande l'état de la trésorerie à l'heure actuelle.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

Avant d'aborder l'examen des budgets primitifs, **Pierre Maumejean** propose de procéder à un vote global pour tous les budgets primitifs, car une disposition législative le permet, le budget étant présenté par chapitre. Il lit un extrait de « *l'article L 2312-2 du CGCT qui dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide, ainsi par article. Le conseil municipal peut donc adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.* Cette décision est confirmée par une jurisprudence

Cédric Bonato veut débattre sur le budget.

Pierre Maumejean lui répond que le débat va se faire. Il soumet au vote l'approbation global de tous les budgets primitifs présentés ce soir.

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 2

BP 2016 – Budget COMMUNE

Rapporteur : Mme Soleyrol

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est- il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget COMMUNE, le budget primitif 2016 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opérations au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2016 de la COMMUNE qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 11 844 972 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 2 665 740 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 5 715 314 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante : 1 328 325 €
 - 66 - Charges financières : 417 910 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 10 000 €
 - 042 – Opération d'ordre entre sections (amortissements) : 811 854 €
 - 023 – Virement à la section d'investissement : 895 829 €
 - **Recettes de fonctionnement : 11 844 972 €**
 - 013 – Atténuation de charges : 146 000 €
 - 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 2 265 177 €
 - 042 – Opérations d'ordre entre sections : 250 000 €
 - 73 – Impôts et taxes : 7 057 008 €
 - 74 – Dotations & participations : 2 016 787 €
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 90 000 €
 - 77 – Produits exceptionnels : 20 000 €
 - **Dépenses d'investissement : 3 450 726 €**
 - DNA – 1641- Emprunts en cours : 810 000 €
 - DNA – 1678 – Autres emprunts & dettes : 15 590 €
 - DNA – 2135 – Travaux en régie : 250 000 €
 - Op 33 : Centre social : 75 000 €
 - Op 38 : Crèche : 136 000 €
 - Op 61 : Cimetière : 21 000 €
 - Op 66 : bâtiments 2016 : 263 145 €
 - Op 67 : VRD 2016 : 795 000 €

- Op 68 : Environnement 2016 : 207 350 €
- Op 69 : Matériel 2016 : 296 974 €
- Op 71 : Transfert services techniques : 580 667 €
- **Recettes d'investissement : 3 450 726 €**
 - 024 : Produits des cessions d'immo : 850 000 €
 - 0 21 : autofinancement prévisionnel : 895 829 €
 - 28 : Amortissements : 811 854 € :
 - 2802 « Frais liés à la réalisation des documents » : 688.00 €
 - 28031 « Frais d'études » : 1 136.00 €
 - 28032 « Frais de recherche et de développement » : 4 325.00 €
 - 2804112 « Subv. Etat : bat., installations » : 12 024.00 €
 - 28051 « Concessions et droits similaires » : 6 068.00 €
 - 28121 « Plantations arbres et arbustes » : 3 217.00 €
 - 28128 « Autres aménagements de terrains » : 113 034.00 €
 - 281311 « Hôtel de Ville » : 5 764.00 €
 - 281312 « Bâtiments scolaires » : 4 288.00 €
 - 281318 « Autres bâtiments publics » : 72 176.00 €
 - 28132 « Immeubles de rapport » : 2 184.00 €
 - 28135 « Installations générales, agencements » : 9 241.00 €
 - 28151 « Réseaux de voirie » : 1 695.00 €
 - 28152 « Installations de voirie » : 280 415.00 €
 - 281531 « Réseaux adductions eau » : 9 186.00 €
 - 281533 « Réseaux cablés » : 10 944.00 €
 - 281534 « Réseaux d'électrification » : 7 453.00 €
 - 281538 « Autres réseaux » : 37 293.00 €
 - 281571 « Matériel roulant » : 24 738.00 €
 - 281578 « Autre matériel et outillage de voirie » : 6 889.00 €
 - 28158 « Autres installations : mat. Et outillage » : 13 842.00 €
 - 28182 « Matériel de transport » : 22 487.00 €
 - 28183 « Matériel et bureau informatique » : 28 472.00 €
 - 28184 « Mobilier » : 31 286.00 €
 - 28188 « Autres immo corporelles » : 103 009.00 €
 - 10222 : FCTVA : 250 000 €
 - 10226 : taxes d'aménagement : 70 000 €
 - 1641 : emprunts : 500 000 €
 - Op 38 : Crèche : 73 043 €

Débat :

Jeannine Soleyrol précise que comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 8 % environ.

Pierre Maumejean propose d'examiner en premier lieu les dépenses de fonctionnement, qui ont diminué de 8.46 %.

Fabrice Labarussias remarque que dans un souci du respect du droit à l'information des élus de l'opposition, le Maire a fait parvenir cette année les documents budgétaires en temps afin qu'ils puissent les étudier et travailler ensemble.

C'était un des axes de leur requête contre le budget l'année dernière au tribunal administratif, il est ravi de constater que le Maire a fait une inflexion à ce niveau, et remercie M. Cathala qui lui avait promis de lui donner les documents entiers. Il faut être juste.

Par contre, il fait remarquer que si le Maire l'a fait cette année, cela veut dire que l'année dernière il pouvait le faire, encore fallait-il qu'il veuille bien le faire.

Pierre Maumejean rappelle que M. Labarussias a attaqué son propre budget en 2014.

Cédric Bonato remercie le Maire d'avoir distribué les documents budgétaires en entier, quelque chose de salubre dans le débat démocratique. Il ne faut rien cacher au sein des comptes d'une Mairie et une saine gestion est indispensable.

Concernant les charges à caractère général, on remarque un total de 2 665 000 € et sur le CA de 2014 : 2 350 000 €. Comme il n'a pas d'éléments de comparaison sur le C.A. 2015, il va essayer de jongler avec les 2 pour essayer de comprendre les charges à caractère général, notamment ce qui a augmenté. Il a examiné ligne par ligne et il s'aperçoit qu'il y a plusieurs augmentations, et principalement une augmentation sur les contrats de prestations de service (article 611) qui se montent à 1 034 000 €, alors que sur le CA 2014 on était à 872 000 €. Il demande des explications.

Jeannine Soleyrol lui explique qu'il s'agit des études sur le label, le diagnostic des parasols, la fibre optique, l'étude sur la téléphonie, la formation aux gestes qui sauvent. En culture, il y a la charte graphique, les manifestations culturelles, le bulletin municipal. Il y a les illuminations de Noël, les feux d'artifice, le contrat d'entretien avec Nicollin pour la ville, il y a aussi une somme importante pour l'enfance et jeunesse, pour la Police et différents services.

Pierre Maumejean ne constate pas d'augmentation car sur le budget précédent il était inscrit 1 050 000 € et en 2016 on note 1 034 000 €. Il veut régler le problème clairement et définitivement ce soir : on ne vote pas un budget 2016 avec des comparaisons sur un compte administratif 2014. C'est hors de question.

Cédric Bonato essaie de se rapprocher de la réalité car il y a une vraie entrave à la lisibilité du budget, et il ne peut pas comparer avec le compte administratif 2014. Cette difficulté a une conséquence sur la gestion qui est hasardeuse. Il essaie de se baser sur des chiffres et on se projette sur 2015 des dépenses réelles, et malheureusement il connaît les affaires de certaines gestions, et a vu que sur certains C.A. de certaines villes, comme Juvignac, les comptes administratifs étaient insincères.

Pierre Maumejean rappelle qu'ici on est à Aigues-Mortes. Il ne veut plus aucune réflexion sur d'autres communes qui ne nous concernent pas. On s'en tient aux chiffres avec le budget 2015 et le budget 2016, et il en restera là.

Fabrice Labarussias demande quelques explications chiffrées sur la ligne 6156.

Jeannine Soleyrol explique qu'il s'agit de l'entretien des climatisations, des chaufferies, des panneaux Icare, de la sécurité de la Chapelle, tout ce qui concerne Qualiconsult, des maintenances informatiques, des alarmes et de la maintenance de la fibre.

Stéphane Pignan remarque que la moitié du budget dans sa globalité est la masse salariale de la commune. Pour le reste, ce sont des dépenses type classique. Il a remarqué quelques investissements, que l'on a vu tout le long de l'année notamment au niveau des bâtiments, la chapelle des capucins, le projet des toitures, et autres qui vont être mis en place. Il n'a pas l'intention de prendre chacun des chapitres de la comptabilité pour savoir si cette année on a dépensé 10 € de plus ou de moins.

C'est important pour M. Labarussias qui a des notes préparés, qui est aidé par une personne qui ce soir est absente qui doit déjà s'affairer sur des réseaux sociaux pour nous « dégommer » tous les uns les autres, et pour préparer un certain nombre de choses. Il a également remarqué que M. Labarussias lisait par moment, donnant l'impression qu'il ne comprenait pas ce qu'il disait. Pour sa part, il n'a rien à dire de particulier sur ce budget.

Fabrice Labarussias n'a besoin de personne pour travailler. Il est d'ailleurs parti en stage finances publiques plusieurs fois, et il invite M. Pignan à y aller.

Il note sur le BP 2016 une volonté d'inflexion des dépenses de fonctionnement. Il verra néanmoins sur le CA 2016 ce qu'il en est et ne manquera pas d'analyser dans le détail ce document budgétaire. La volonté de faire des économies est global dans toutes les Mairies depuis 2 ans. S'il manifeste sur les budgets précédents, c'est qu'il y avait une envolée des dépenses, alors que l'on est dans une période d'économie depuis 2 ans. Il insiste sur le fait que sur cette période, il faut être en capacité de dégager des excédents capitalisés pour ne pas avoir recours à l'emprunt, ou le moins possible. A ce propos, il a noté la remarque de M. le Maire des excédents cumulés qui ne sont pas des excédents de fonctionnement capitalisés, cela n'a rien à voir.

Il se montre inquiet quant aux dépenses de fonctionnement, et souhaite avoir le détail de la ligne 6156 et il demande officiellement au nom de son groupe d'avoir l'ensemble du dossier concernant l'entreprise Echo Système qui a été retenue, puisque cette entreprise a été alpaguée sur un compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes pour des appels d'offres non réglementaires, c'est la même entreprise retenue dans la ville, et c'était le même DGS.

Il veut la main sur l'ensemble du dossier.

Sur le budget, le Maire avait annoncé sur le DOB une chute des dotations de l'Etat de 500 000 € qu'il ne voit pas présentée dans le Budget.

Cédric Bonato demande des explications sur la fourniture de petits matériels en 60632, pour mémoire 51 600 €, on passe à 110 000 € et sur le CA 2014 il y a avait 30 000 € dont trois fois plus que les CA 2014. Il demande l'explication de cette augmentation.

Pierre Maumejean demande encore une fois de rester sur le BP 2015 et 2016 et demande instamment que cessent toutes attaques personnelles ou déguisées au sein de ce conseil.

Il demande à M. Labarussias si on lui a refusé le moindre document dans cette Mairie.

Fabrice Labarussias a toute une liste de documents demandés depuis le début du mandat du Maire et notamment l'organigramme fonctionnel de la Mairie qui doit d'ailleurs être voté en conseil municipal.

Pierre Maumejean ne se souvient pas l'avoir voté de son temps. Il ajoute qu'il n'a rien à cacher puisque cet organigramme est affiché sur tous les murs de la Mairie. Quant à la liste des autres documents, il demande à M. Labarussias de lui communiquer les doubles des courriers. Il répète qu'il n'a jamais refusé l'accès aux documents dans cette Mairie.

Hélène Thélène a donné toutes les explications à M. Labarussias lors de la commission des finances.

Pierre Maumejean répond à la question de M. Bonato, il s'agit des frais de ferronnerie, car le ferronnier est un véritable artiste, et le magasin aux services techniques pour stocker les petites fournitures. Pour mémoire, lors d'un conseil municipal en 2011, M. Bonato avait annoncé qu'il allait créer ce magasin. Il y a pensé, ne l'a pas fait et c'est l'équipe actuelle qui le réalisera.

Philippe Cathala est déçu par M. Labarussias qui était bien parti avec ses propos laudateurs, et aurait aimé qu'ils se poursuivent au-delà et qu'il admette cette baisse des dépenses de fonctionnement, 8 %, soit 1 000 000 €, soit 100 € dans la poche des ménages d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Au lieu de pinailler sur des sous chapitres, l'opposition aurait pu reconnaître le fait que ce comportement a quelque chose de vertueux, ce qui aurait permis de rester sur une même tonalité positive et constructive des échanges.

Cédric Bonato sur le 012 – charges de personnel – sur le 64 – 162 emplois d'avenir, qui représentent 74 300 € demande quelques explications sur le nombre de contrat

Jeannine Soleyrol répond qu'il y a 6 contrats, 4 contrats avenir et 2 CUI.

Fabrice Labarussias répond à M. Cathala qui n'a pas entendu son intervention du début. Il loue la volonté de faire des économies, qui s'afficheront au Compte administratif 2016 et là il verra. Oui, il y a une volonté par rapport au BP de l'année dernière, mais par rapport à la réalité de 2014, puisque nous avons le CA, on est au-dessus. Tout en louant la volonté de faire des économies, il verra au CA 2016 la réalité de la volonté du Maire de les faire.

Philippe Cathala rappelle que les dépenses de fonctionnement à l'arrivée de M. Bonato était de 949 €/habitant, pour augmenter de 35 % à son départ.

Pierre Maumejean passe aux recettes de fonctionnement et demande s'il y a des observations.

Cédric Bonato remarque au chapitre 70 – redevances des services à caractère social – la somme de 171 000 € alors que pour mémoire au BP 2015 on était à 320 000 €. D'où vient cette baisse ?

Pierre Maumejean répond qu'il y a eu une reventilation sur d'autres articles.

Cédric Bonato fait une remarque sur le chapitre impôts et taxes : 7351. Le Maire avait augmenté la taxe sur l'électricité alors que son groupe avait voté contre. Sur 290 000 €, c'est 110 000 € de plus de taxe prélevée sur les ménages qu'en 2014.

Pierre Maumejean répond que M. Bonato n'a pas été très attentif lors du vote de cette taxe, car le taux ne se modifie plus et c'est la loi des Finances qui fixe les bases d'imposition. On ne peut que subir.

Fabrice Labarussias rappelle qu'en séance du 25/09/2014, le coefficient était à 8.

Pierre Maumejean rappelle les augmentations des impôts en 2008-2009-2010 lorsque les bases ont explosé, avec l'apport des bases des marinas et des Boudres, 500 logements sont entrés en taxe ménage dans les caisses et M. Bonato a quand même augmenté les impôts de façon conséquente.

Cédric Bonato demande des explications sur les dotations et participations en 7411. Il note sur le BP 2016 : 638 784 € et sur le BP 2015 : 935 000 €. Pourquoi une baisse de + 190 000 € alors que le Maire a annoncé les baisses de dotations de l'Etat de 500 000 €. Les chiffres que le Maire a donnés au dernier conseil municipal sont faux

Jeannine Soleyrol explique qu'en 2014, la DGF était de 1 146 000 €, en 2015 elle était de 935 366 €, soit une différence de 209 000 €. De 2015 à 2016, la baisse est de 296 000 €, si on ajoute les deux on note bien une perte totale de 505 635 €, ce que M. Le Maire a annoncé.

Fabrice Labarussias observe que sur cette diminution de dotation de 500 000 €, il parle de la forme et non du fonds, dans le DOB une baisse de 500 000 € était annoncée.

Pierre Maumejean fait remarquer que si l'on applique une règle mathématique, on est à 300 000 € de moins.

Fabrice Labarussias remarque que le Maire avait annoncé une baisse des dotations de 500 000 €. Son groupe lui avait dit que la dotation ne descendrait pas de 500 000 €. Il faut être cohérent, dans le BP, il faut bien voir une diminution de 500 000 €. Un des 2 documents n'est pas sincère.

Pierre Maumejean regrette qu'il soit obnubilé par l'insincérité de ce conseil, car cela l'arrangerait bien.

Cédric Bonato demande de regarder plus bas les dotations de l'Etat, la dotation de solidarité rurale a augmenté de 100 000 €. La dotation nationale péréquation a augmenté de 5 000 €, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de baisse réelle de 500 000 €.

Pierre Maumejean lui donne RV au Compte Administratif 2016 et ouvre le débat sur à l'investissement.

Cédric Bonato demande des explications sur le chapitre 16. On passe de 746 000 € à 825 000 €, soit une augmentation de 100 000 € de la dette.

Pierre Maumejean répond que cela concerne le remboursement de la dette.

Cédric Bonato remarque donc que la dette a augmenté.

Pierre Maumejean estime qu'il est de mauvaise foi, car il sait très que l'on commence dans un emprunt à rembourser les intérêts et le capital ensuite du moins en proportion moindre, et que cela s'inverse.

Fabrice Labarussias demande le détail sur les travaux prévus sur les opérations 66-67-68-69-71 qui concernent les bâtiments, voies, environnement, matériel. Il en profite pour dire à M. Cathala qu'il est ravi que l'on puisse continuer les réparations, les aménagements, l'investissement sur la ville et regrette que l'on ne puisse pas le faire davantage et que le fonctionnement ne permette pas d'en faire davantage.

Pierre Maumejean le remercie pour sa sollicitude, mais regrette à son tour que M. Labarussias n'ait pas commencé à le faire sous son mandat, afin de le terminer maintenant.

Pour répondre à sa demande, **l'opération 66** consiste en : l'étude de la Chapelle des Capucins, les études sur le bureau de la Mairie, la réhabilitation de la Chapelle des Capucins (façade, toiture, vitraux), les WC publics rue A. Lorraine, la pataugeoire de Malbois, l'aménagement du

chalet Malbois, les protections solaires à Séverin, la téléphonie et Internet afin de moderniser le réseau et faire des économies, et les WC du marché.

L'opération 67 consiste en des travaux de voirie Bd Intérieur Sud, cheminement haut de Peccais, rue N. Lasserre, av. G1 de Gaulle, parking du vieux Bourgidou, la chaussée du Vieux Bourgidou plus les trottoirs, l'entrée des Mandrins, avenue de la Liberté, aires de livraison au Portail de Montpellier pour éviter les embouteillages, rue R. Salengro, écoulement du marché de poissons afin de rester les questions d'hygiène et de salubrité, l'impasse du Puits, l'entretien du Chemin de 30 ans, le Mas d'Avon, le Chemin de la Grande Roubine, le Chemin des Plantiers, le chemin de Gigonzac, Place de la Viguerie (éclairage + électricité) et la réhabilitation de la fontaine de la Place St Louis pour qu'elle puisse avoir son véritable nom de fontaine avec un système permettant l'écoulement de l'eau et sa circulation tout autour.

Concernant **l'opération 68**, il s'agit des colonnes enterrées au HLM, au tennis, des jardinières rue V. Hugo, des plantations au Puits Neuf et Place St Louis. Il a vérifié que le suivi arboricole et le suivi des fleurs continue. Il s'agit des arbres et arbustes, de jardin sec du tennis, de jardin sec route de Nîmes, de jardin sec de la Gariguette, jardin sec du Bourgidou, de jardin sec de la Malamousque, jardin sec à la Pataquière tout cela, pour faire des économies d'eau.

L'opération 69 consiste en l'acquisition de parasols car il faut les changer, en matériel téléphonie et Internet, la caravane à billetterie, un frigo, la sonorisation de la Salle N. Lasserre, les illuminations de Noël, le logiciel du cimetière, les poubelles, les barrières, les potelets, les toulousaines, les barrières taurines. **L'opération 71** concerne le transfert des services techniques.

Fabrice Labarussias remarque que la dépense est de 580 000 € et il était prévu une recette de 850 000 € de la vente du terrain et des bâtiments des services techniques que le Maire veut regrouper. Il demande des explications concernant ce transfert avec certainement l'acquisition d'un terrain pour les loger.

Pierre Maumejean est en train de chercher un terrain, 1 ou 2 pistes sont à étudier. Pour le moment, rien n'est concret, la volonté est de regrouper les services techniques sur un même lieu. Pour financer ce regroupement, il va vendre l'emplacement des services techniques actuels.

Fabrice Labarussias demande si dans la dépense d'investissement 580 000 € il y a l'acquisition d'un terrain ?

Pierre Maumejean lui répond que oui.

Pierre Maumejean ouvre le débat sur les recettes d'investissement.

Cédric Bonato note que le FCTVA a bien baissé de 329 000 € à 250 000 €. Cela prouve le désinvestissement de la ville, qui est un marqueur. On investit moins, donc on récupère moins de FCTVA.

Pierre Maumejean lui rappelle qu'il faut 2 ans pour récupérer la TVA et que son groupe n'est aux affaires depuis 18 mois.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

AFFAIRE N° 3

BP 2016 – BUDGET ANNEXE OFFICE de TOURISME

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe OFFICE de TOURISME, le budget primitif 2016 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par articles au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2016 de l'OFFICE de TOURISME qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 392 502 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 137 670 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 221 115 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 10 000 €
 - 042 – Opérations d'ordre (amortissements) : 3 717 €
 - 014 – Atténuation de produits : 20 000 €
 - **Recettes de fonctionnement : 392 502 €**
 - 70 – Produits des services, du domaine... : 2 850 €
 - 73 – Impôts & Taxes : 196 000 €
 - 74 – Subventions d'exploitation : 193 652 €
 - **Dépenses d'investissement**
 - 2183 matériel de bureau... : 300 €
 - 2184 – mobilier : 1 417 €

- 2188 – autres immos : 2 000 €
- **Recettes d'investissement**
 - 28188 – autres amortissements : 3 717 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Pierre Maumejean ouvre le débat et demande si des observations sont à formuler tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 4

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE PARKINGS

Rapporteur : Alain BAILLIEU

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M 4 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe PARKINGS, le budget primitif 2016 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opérations au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2016 du PARKINGS qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 1 155 099 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 304 835 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 593 177 €

- 66 - Charges financières : 42 751 €
- 68 – Dotations aux amortissements : 133 336 €
- 023 – Virement à la section d’investissement : 81 000 €
- **Recettes de fonctionnement : 1 155 099 €**
 - 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 1 155 099 €
- **Dépenses d’investissement : 414 336 €**
 - DNA – 1641- Emprunts en cours : 154 000 €
 - Op 11 : Parkings : 154 136 €
 - Op 14 : Parking Mezy : 91 200 €
 - Op 15 : Contrôle d’accès : 15 000 €
- **Recettes d’investissement : 414 336 €**
 - 021 : autofinancement prévisionnel : 81 000 €
 - 1641 : emprunts : 200 000 €
 - 28031 amortissements : 133 336 € :
 - 28128 « aménagement autres terrains » : 9 574.00 €
 - 28153 « installations à caractère spécifique » : 1 132.00 €
 - 28181 « installations générales, agencement » : 108 086.00 €
 - 28182 « matériel de transport » 688.00 €
 - 28183 « matériel de bureau et informatique » : 506.00 €
 - 28188 « autres » : 13 350.00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Cédric Bonato votera pour. Chapitre 12 – charges à caractère de personnel – il se réjouit de revoir des agents puisque le Maire avait oublié de mettre des agents sur le budget et il est ravi de constater que le Maire l’a écouté. C’est pour cela que son groupe votera pour.

Au CA 2014, il n’y avait que 120 000 €, alors qu’on est passé à 600 000 €

Sur les dépenses, des emprunts sont tombés -chapitre 66 puisque on passe en charges financières à 42 751 €

Pierre Maumejean fait observer que sur le D.O.B. on avait parlé de 190 000 € d’excédents. Hors, il se trouve qu’il n’y plus que 80 000 €, ce que les élus ont pu constater sur

l'amortissement. Cela s'explique par une remarque de Mme DELSART car de 2011 à 2014, il n'y a pas eu d'intégration des travaux au niveau du compte 21, ils sont tous restés au compte 23 – travaux non achevés qui ne sont pas amortissables et qui auraient dû passer au compte 21 – travaux amortissables. Donc il a fallu récupérer cet amortissement pour un montant de 120 000 €, et qui vient d'autant amputer les dépenses de fonctionnement. Ces dépenses se retrouvent en recettes d'investissement sauf que le budget en souffre au niveau de l'investissement qu'il y a moins de dépenses de fonctionnement.

Une erreur de la part du mandat de M. Bonato, pendant 3 ans qui pénalise ce budget de 130 000 € en investissement.

Fabrice Labarussias a demandé en commission finances quel était le rapport du parking Mezy : 50 000 € car il a été ouvert tardivement dans la saison. Il espère qu'il rapportera un peu plus cette année puisqu'il devrait être ouvert en janvier. Par contre, il note un investissement de 91 000 € dont il souhaiterait avoir le détail, et regrette sur cet investissement que le Maire ne soit pas parti dès le début de son mandat sur un projet de classement Grands Sites II de France sur cette partie de la ville. Cela aurait permis au niveau de ce parking d'envisager un aménagement différent et surtout de bénéficier de subventions certainement autres et d'un financement plus important, ce qui réduit l'investissement de la ville et lui permet d'avoir un parking structurant et ambitieux pour l'accueil des touristes. Il demande au Maire si ce projet Grand Site II est envisagé ?

Pierre Maumejean répond que pour envisager le Grand Site II, il aurait fallu terminer le Grand Site I, cela s'est fait très difficilement. Il est en relation avec la DREAL qui a demandé de procéder à une étude sur l'aménagement du parking Mezy, étude actuellement confiée à un cabinet qui n'a pas encore rendu son dossier, lequel sera examiné avec la DREAL et à partir de là, l'opération Grand Site II pourra être envisagée.

Cédric Bonato est ravi car il reste des financements européens et surtout littoral, opération qui peut être subventionnée à hauteur de 80 % pour l'aménagement du parking car il est en site classé et rentre dans le cadre de Grands Sites. Les subventions européennes sont aussi intéressantes.

Fabrice Labarussias demande des explications sur le chapitre 15 en section d'investissement dépenses – opération 15 – étude d'accès. Il demande si le Maire repart sur des bornes, des barrières ??

Pierre Maumejean répond que c'est une étude demandée à un cabinet pour envisager quelle solution on peut apporter pour la circulation intramuros. Rien n'est acté, soit on revient sur des barrières améliorées qui sont des bornes, c'est une piste. Soit on reste en améliorant le système sur la zone piétonne et on remplace les barrières disgracieuses.

Fabrice Labarussias revient sur d'éventuelles barrières à l'entrée des portes, et indique que dans la mesure où l'on est sur des économies prévues, il faut se souvenir qu'en terme de maintenance, on est à 70 000 € par an.

Pierre Maumejean estime que la technologie a évolué et de ce fait, le coût de la maintenance est moindre. C'est projet qui sera discutera avec les élus le moment venu.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 5

BP 2016 – Budget Annexe CINEMA

Rapporteur : JC CAMPOS

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M4 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe CINEMA, le budget primitif 2016 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par articles au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2016 du CINEMA qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 182 023 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 81 700 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 28 196 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 70 000 €
 - 042 – Opérations d'ordre (article 6812 - amortissements) : 2 127 €
 - **Recettes de fonctionnement : 182 023 €**
 - 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 38 000 €
 - 74 – Subventions d'exploitation : 144 023 €
 - **Dépenses d'investissement**
 - 2131 Immo corporelles (Bâtiments) : 2 127 €
 - **Recettes d'investissement**
 - 28188 – autres amortissements : 2 127 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Pierre Maumejean ouvre le débat.

Cédric Bonato indique que son groupe votera contre ce budget. Tout d'abord, sur le chapitre 67 – charges exceptionnelles – on note 70 000 € qui vont être réglés sur 3 ans suite à l'éviction de Culturespaces, puis aussi sur un second point qui est la mise au norme qui n'est toujours pas faite, alors que c'était Culturespaces qui était chargée de la faire.

Pierre Maumejean répond qu'avec le même projet que Culturespaces, on note une diminution de la facture de 230 000 €, donc une belle économie.

Stéphane Pignan observe qu'on fait état des charges exceptionnelles de 70 000 €, on ne pas débattre à nouveau de la convention qui a été mise en place à l'époque qui était quand même une convention de 15 ans, qui mettait pied et main liés la commune, sans faculté de pouvoir s'en sortir, et il pense même que c'est miraculeux que la commune s'en sorte avec 210 000 €. Il avait pris connaissance de la convention et à l'époque, il semblerait que la Mairie ne se soit pas vraiment penchée dessus et elle avait laissé sur un plateau l'intégralité de cette gestion auprès des avocats de Culturespaces. Il n'y avait aucune faculté pour la commune de s'en dédire. Quant aux problèmes de l'accessibilité, il se souvient qu'il avait été convenu que Culturespaces le fasse. Or, cette société est restée plus d'un an, et n'a rien fait hormis une peinture en façade, un film historique un peu douteux et un raccourci sur St Louis, sur les croisades. Sur les 70 000 €, Mrs Bonato et Labarussias semblent être étonnés alors que ce montant a été voté avec la convention au mois d'avril dernier.

Fabrice Labarussias veut expliquer les raisons pour lesquelles le groupe va voter contre. D'autre part, au niveau des travaux d'accessibilité, il est difficile quand on reste dans un lieu 1 an, avec une occupation pendant 6 mois d'une association Garderem Lou Pagnol, de faire des travaux structurants sur ce cinéma.

Jean Claude CAMPOS rebondit sur l'intervention de M. Pignan, car cette convention était une convention toxique à la fois sur le fonctionnement, et sur l'investissement. En effet, un enfant en âge de lire n'aurait pas signé cette convention, même mieux son chien, s'il savait lire ne l'aurait pas signée. Aujourd'hui on a évité le pire. D'autre part, lors des débats précédents, on a parlé d'une augmentation de 1.5 d'imposition. Sur trois ans, cela paraît tolérable et l'intervention de l'opposition est « fort de café » quand on pense que la pression fiscale a augmenté de 36 % sous le mandat de M. Bonato.

Pour conclure, l'augmentation de 1.5 d'impôts pour payer « parait-il » les 70 000 € à Culturespaces, est complètement erroné puisque l'ensemble des économies faites sur le budget annexe du cinéma municipal s'élève à 120 000 €. Nous n'avons pas besoin de cette augmentation d'impôt pour payer l'indemnité à Culturespaces.

Pierre Maumejean rappelle concernant l'accessibilité que le devis présenté par Culturespaces pour les mêmes travaux (300 000 €) peut sortir à 170 080 €. Il pense que le devis de Culturespaces a été gonflé.

Fabrice Labarussias demande si sur le budget sont prévus des sièges spéciaux pour les personnes à mobilité réduite.

Jean Claude CAMPOS lui répond que les personnes sur des fauteuils roulants restent sur leurs fauteuils. Il y a des espaces spéciaux pour les accueillir.

Cédric Bonato tient au nom du Cabinet VINSONNEAU qui était le Cabinet d'Avocat de la Ville, à remercier certains élus de toute l'attache qui est faite auprès de son chien et surtout de savoir que son travail de ténor administratif a été comparé à son chien.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

AFFAIRE N° 6

BUDET COMMUNE – ANNEE 2015 – DM ° 2

Rapporteur : J. SOLEYROL

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
40 000 €			40 000 €		
O12	Charge de personnel & frais assimilés	245 000 €	O13	Atténuation de charges	40 000 €
64111	Rémunération principale	200 000 €	6419	Rembt rémun.Personnel	40 000 €
64118	autres indemnités	45 000 €			
O23	Virement à la section d'investissement	-205 000 €	73	IMPOTS & TAXES	0 €
O23	Virement à la section d'investissement	-205 000 €			
		0 €			0 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
-5 000 €			-5 000 €		
OP 17	POLICE MUNICIPALE	-5 000 €	O24	CESSION IMMOBILISATIONS	200 000 €
2115	Terrains bâtis	-5 000 €	o24	vente de terrain	200 000 €
		0 €	DNA	DEPENSES NON AFFECTEES	-205 000 €
			21	autofinancement prévisionnel	-205 000 €
		0 €			0 €
		0 €			0 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Jeannine Soleyrol donne quelques précisions :

En recettes de fonctionnement, il y a le remboursement des charges de personnel pour 40 000 €.

En dépenses de fonctionnement, il y a au 012 la somme de 245 000 €. Cette dépense est couverte :

1^{ère} en investissement la somme de + 200 000 € qui correspond à la différence sur la vente la Perception (vente terrain).

2^{ème} : la différence sur le terrain bâti de la police municipale : - 5 000 € qui vient s'ajouter au 200 000 € soit 205 000 €

A ces 205 000 € nous ajoutons les 40 000 € de recettes de fonctionnement soit 245 000 € ce qui couvre le chapitre 012.

Par contre, pour équilibrer le budget, nous sommes obligés d'annuler le chapitre 023 en fonctionnement et le chapitre 21 en investissement, en sachant que ce sont des opérations d'ordre et que nous sommes obligés d'annuler des 2 côtés, sinon le budget ne serait pas équilibré.

Elle explique les raisons de cette décision modificative pour 245 000 € qui concerne les heures supplémentaires du cinéma, les NAPS, les ALAE, les ALSH, les contrats aidés car on les paie par avance et en 2014, cela n'était pas prévu, les remplacements et les absences du personnel surtout au niveau des femmes d'entretien. Il faut tenir compte aussi de la mise sous pli, et de la rémunération des agents recenseurs qui n'était pas prévue au budget précédent.

Fabrice Labarussias explique que la vente de la perception a permis 200 000 € de plus que le prévisionnel : le plan de financement de Marianne qui avait été fait au départ et contre lequel tout le monde a chahuté il y a quelque temps tenait la route. D'autre part, son groupe est en opposition totale avec ce qui est proposé pour la raison suivante.

Puisque le Maire a vendu ce bâtiment 200 000 € de plus que ce qui avait été prévu sur le plan de financement établi par ses services, il s'autorise à diminuer le virement à la section d'investissement de 200 000 €. Le Maire ampute cette section de 200 000 € qu'elle pourrait avoir en plus pour faire du financement, de l'investissement, de la rénovation de bâtiments. 200 000 € en plus c'est important sur la section d'investissement et en fait le Maire fait le choix de diminuer ce virement et donc d'avoir peut être recours à un emprunt supplémentaire de la même somme. Autant il loue la volonté d'économie, autant il est opposé au fait qu'en investissement, on soit au ralenti, et il en reparlera sur le C.A. et notamment sur l'étude des ratios. La ville a besoin d'ambitions aussi, de travaux. Le Maire en fera mais là il se freine, son groupe est opposé à cette manœuvre.

Pierre Maumejean lui répond que s'il n'avait pas manqué 200 000 € sur la dotation globale de fonctionnement, il n'aurait pas touché à cette somme.

Il lui rappelle que la Mairie a vendu la Perception pour 700 000 €, alors que le groupe de l'opposition pensait qu'elle allait être bradée à 400 000 €. Sur ce qui va être fait de structurant dans Aigues-Mortes est fait pour partie, comme l'a fait M. Bonato, lors de son mandat sans être des travaux « pharaoniques »

Fabrice Labarussias revient sur les travaux de réfection de voies, il rappelle qu'en début de mandat de M. Bonato, en une période très difficile financièrement avec un budget très affaibli, il a rénové 2 écoles à 3.5 M€.

Le Maire parlait d'un emprunt de 850 000 €, effectivement pour rénover deux écoles à ce montant-là, avec peu de subventions car les rénovations d'école sont peu subventionnées, on est autorisé à faire un emprunt pour les enfants de la ville. Pour faire des routes alors qu'on peut, peut-être, les financer avec des économies, le Maire ne l'a pas fait. D'autre part

l'ancienne municipalité de M. Bonato a financé le projet important et structurant pour la ville au niveau de son économie, qu'est le classement Grand Site de France qui a été financé à 80 % et il espère que le Maire maintiendra le label qui n'est pas délivrée à vie, et qu'il continuera.

Pierre Maumejean demande le montage financier du groupe scolaire Charles Gros tel qu'il a été établi à l'époque et tel qu'il a été voté ?

Fabrice Labarussias ne peut pas lui répondre de mémoire, mais il a rénové 2 écoles qui étaient complètement délabrés.

Pierre Maumejean répond qu'il ne faut pas que le groupe de l'opposition fasse tout un cinéma sur les subventions puisque cette rénovation a été montée avec un dossier de subvention de 700 000 € que le Maire à l'époque savait qu'il n'obtiendrait pas, puisque la Région n'intervient pas au niveau des écoles.

Fabrice Labarussias rappelle qu'un montage financier avait été fait au niveau de l'accessibilité, mais il n'est pas dans la finesse du dossier. Il pense qu'on boucle un dossier peut être avec un financement moindre que celui qu'on a espéré. Néanmoins, il fallait mettre de l'argent, et il était indispensable de rénover ces 2 écoles. Les subventions n'ont pas été celles qu'il escomptait mais il a été contraint et forcé d'aller jusqu'au bout de la rénovation.

Pierre Maumejean revient sur la cour qui a été oubliée dans la rénovation. Il admet que c'était une nécessité de refaire ces écoles mais le montage financier a été insincère. 700 000 € ont été demandés alors que le Maire à l'époque savait qu'il ne les aurait pas, seul le Conseil Général a octroyé une subvention de 66 000 €. Il estime donc qu'il n'a pas à recevoir de leçon de comptabilité publique, en bon père de famille.

Stéphane Pignan rebondit sur ce que le Maire vient de dire en qualité de bon père de famille. D'une part ; il n'a de cesse d'entendre parler du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2012, ce document fait référence à une gestion passée, d'avant 2008, mais il constate qu'il n'était pas très glorieux non plus sur la réalité. Il n'a eu besoin de prendre de cours, comme M. Labarussias, pour lire et comprendre un rapport, il pense avoir fait assez d'études pour cela. Mais M. Labarussias distribue tel un enseignant les bons et les mauvais points. Il n'est pas son élève et il n'est pas son professeur.

Il a peut être mal formé, mais toujours est-il que le document de la Chambre Régionale des Comptes pointe du doigt un certain nombre de dérives au niveau de la gestion communale sous le mandat de M. Bonato et à la fin de son mandat, le taux d'endettement de la commune était équivalent à celui de son arrivée. M. Bonato va dire que c'est faux car la population a augmenté, et par tête d'habitant elle est moindre, mais la réalité est que la somme est identique. Il faut arrêter la démagogie.

Cédric Bonato s'insurge en faux, et demande à M. Pignan d'arrêter de faire de la désinformation.

Pierre Maumejean remarque que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est mentionné, parlant de 2008 à 2010, que le dynamisme des bases et l'augmentation des taux d'imposition à compter de 2008 avaient permis une forte augmentation des recettes de fonctionnement (plus 40 %), en soulignant que les taux fiscaux appliqués étaient supérieurs à la moyenne nationale, pour la première partie du mandat de M. Bonato, donc ce n'était pas une gloire.

Fabrice Labarussias est entièrement d'accord avec ce qui est dit et il remercie de l'avoir précisé, mais il faut que le Maire soit cohérent, car s'il lit ce rapport il ne faut pas qu'il vote une augmentation supplémentaire car on va avoir un coefficient qui va être encore plus haut. La dotation de l'Etat permet au Maire aujourd'hui de ne pas avoir une chute de cette dotation comme il pourrait l'avoir si ce coefficient de mobilisation du potentiel fiscal était plus bas. L'Etat distribue plus d'argent aux villes qui ont un coefficient plus haut qui sont « au taquet » au niveau de la pression fiscale.

Pierre Maumejean explique que ce n'est pas ce que veut dire la Chambre Régionale des Comptes, elle veut dire que compte tenu de l'évolution exceptionnelle des bases, M. Bonato aurait pu se dispenser d'accroître la pression fiscale qui est au-delà des références nationales.

Fabrice Labarussias rappelle que non seulement les bases ont augmenté, mais l'assiette fiscale a augmenté, et les impôts aussi car l'ancienne mandature a travaillé sur des finances publiques fragilisées, et la Mairie actuelle est entrain de bénéficier de tout le travail contre lequel M. Mauméjean avait à l'époque voté contre le recours à cette entreprise Ecofinances qui avait permis d'élargir cette assiette et d'une façon juste au niveau fiscal.

Pierre Maumejean pense qu'il est grand temps de ne plus revenir sans cesse en arrière.

Vote :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

AFFAIRE N° 7

TARIFICATION CHAPELLE DES CAPUCINS

Rapporteur : JC CAMPOS

Il est proposé au conseil municipal de voter des tarifs d'occupation du domaine public de l'espace de la Chapelle des Capucins, comme suit :

- 125 € TTC/semaine pour les artistes Aigues-Mortais
- 250 € TTC/semaine pour les artistes extérieurs.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Jean Claude CAMPOS ajoute qu'il sera versé un acompte de 30 % à l'acceptation du dossier en décembre, et 70 % au moment de l'accrochage. Il a voulu dans cette organisation de la Chapelle, pouvoir présenter la gratuité aux Aigues-Mortais mais cela n'a été impossible, car ceci était jugé comme ségrégatif. Il fallait présenter un tarif acceptable.

Rachida Bouteiller demande si les artistes peuvent vendre leurs œuvres.

Jean Claude CAMPOS répond que oui et rappelle que dans le temps, cette salle était une halle où il se vendait des denrées alimentaires. Puis elle a servi à l'Office du Tourisme. La volonté de M. Jeannot a été d'en faire une salle dédiée à la culture et notamment aux expositions.

Depuis lors, Il y a des expositions dans cette chapelle pendant environ 7 mois par an. La salle aujourd'hui est très prisée de par son architecture, et de par son emplacement et nous avons beaucoup de demandes venues de l'extérieur.

On reposait jusqu'à aujourd'hui sur un mensonge et une hypocrisie car les artistes n'étaient pas autorisés à vendre mais vendaient quand même. Il fallait donc mettre fin à cette hypocrisie dont les élus étaient un tant soit peu complice, puisque qu'ils laissaient faire.

C'est pourquoi il a imaginé une mesure compensatrice, car il faut savoir que cette salle coûte de l'argent. Il indique qu'un vernissage coûte 250 € qui correspondent aux boissons, aux petits fours, au personnel mis à disposition, mais aussi à la communication, aux invitations du fichier Mairie, aux invitations de tous les peintres venus déjà exposer, à la diffusion aux médias : presse, radio, aux panneaux lumineux, à la réalisation des affiches et à une aide à l'accrochage. Il a mis au point un règlement permettant de dire que les exposants pourraient vendre à condition que ces ventes soient faites d'une manière officielle et reconnue, et que les artistes soient inscrits au fichier des artistes libres. Il s'agit d'une compensation et ensuite de mettre fin à ce qui était aujourd'hui un mensonge.

Fabrice Labarussias revient sur les tarifs. Autant il peut comprendre la volonté, autant la forme n'est pas convenable. D'une part, il est précisé que les artistes vont pouvoir vendre, alors qu'avec la convention établie sous M. Jeannot les artistes qui exposaient ne pouvaient pas vendre pour ne pas faire de la concurrence avec les galeristes de la ville. Ensuite, un autre choix est fait. De toute façon, la convention dont M. Campos parle qui autorise les artistes qui vont exposer à vendre n'est pas passée en conseil municipal, ni votée.

Jean Claude CAMPOS n'est pas sûr que cette convention doive faire l'objet d'une délibération.

Fabrice Labarussias estime que M. Campos veut faire payer à des artistes un droit d'exposer alors qu'ils ne sont pas autorisés à vendre. S'il les autorise à vendre, il veut bien aller dans son sens. Mais la convention n'est pas passée en conseil. S'ils sont autorisés à vendre, il demande combien cela va rapporter par an.

Jean Claude CAMPOS répond qu'à ce jour, on a déjà sur un an 17 semaines à 250 €. La convention ne doit pas passer en conseil municipal.

Pierre Maumejean répond que cette convention fait partie des pouvoirs délégués au Maire et passera en décision.

Fabrice Labarussias demande alors de retirer cette question et de faire voter d'abord la convention, sinon son groupe votera contre.

Pierre Maumejean n'est pas d'accord.

Cédric Bonato rappelle qu'on est en république. Le Maire aurait pu retirer la question, son groupe aurait voté alors que là le Maire se met en précarité réglementaire.

Il en profite pour rappeler que le 9-12-2015 est l'anniversaire des 110 ans de la laïcité, c'est important de le dire. Il milite pour que les laïcaires puissent à un moment donné avoir une fête comme les chrétiens, les musulmans.

Grace à la République, elle nous permet de croire ou non. Il tient à remercier les républicains qui, il y a 110 ans, nous ont permis de séparer l'Eglise et l'Etat.

Vote :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

AFFAIRE N° 8

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD-CONSULTATION DES ELUS

Rapporteur : M. le Maire

L'article 33 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) prévoit que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) révisé selon les modalités de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Locales est arrêté par le représentant de l'Etat avant le 31 mars 2016.

Le 9 octobre dernier, M. le Préfet nous transmettait un exemplaire du projet de schéma afin de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'évolution de l'intercommunalité qu'il contient.

Aigues-Mortes est concernée par un certain nombre de propositions reprises dans le document joint, qui nous a été transmis par M. le Préfet le 9 octobre dernier.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet Le conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de SDCI schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) sous la réserve suivante :

Le rapprochement de la communauté de communes Terre de Camargue avec la communauté d'agglomération du Pays de l'Or apparait, à tout le moins, tout aussi pertinent que celui préconisé dans le projet repris ci-dessus (avec les communautés de communes de Petite Camargue et de Rhône- Vistre –Vidourle)

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Cédric Bonato estime que cette affaire est importante puisque c'est la destinée de l'intercommunalité. Il remarque une petite faute c'est la Communauté d'Agglomération et non pas la communauté de communes du Pays de l'Or puisqu'elle a la compétence des transports, c'est une compétence importante. C'est un débat qui devrait faire l'objet d'un référendum populaire pour que les gens puissent avoir leur destinée, car le bassin de vie d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi sont tournés naturellement vers Montpellier et donc sur l'axe du Pays de l'Or, et il pense que le Préfet lui souhaite plutôt qu'on reste départemental et qu'on fusionne avec la Petite Camargue, mais nous n'avons pas les mêmes problématiques, mise à part la sphère politique, droite-gauche. Peut-être qu'un jour l'Etang de l'Or rentrera dans la métropole de Montpellier. Il y a des distensions au niveau de l'Etang de l'Or puisque Mauguio a des vellétés pour aller sur la métropole de Montpellier, et étant donné que nos bassins de vie, nos enfants vont souvent au Lycée sur Montpellier, qu'on a aussi des enfants

qui sont drainés sur la Grande Motte, il pense qu'il serait intéressant d'avoir la compétence transport pour pouvoir aller sur la métropole, sur Fréjorgues et son aéroport, et desservir l'ensemble du littoral puisqu'il y a une réelle problématique touristique, et on peut imaginer une grande communauté autour du Golfe du Lion qui aurait quelques chose de très intéressant pour le devenir de nos populations.

Il reste sur le référendum et souhaite avec son groupe s'abstenir le temps de la réflexion sur ce référendum et donner le choix à la population des trois communes.

Stéphane Pignan partage 110 % des propos de M. Bonato sur ce sujet qui est très important, capitale pour l'avenir d'Aigues-Mortes qui pourrait faire l'objet à lui tout seul d'un débat.

Il pense qu'on est au-delà des clivages politiques, il y a une véritable vision d'avenir à avoir sur notre commune. D'ailleurs, à ce sujet, il y a 20 ans, M. Jeannot lui-même avait déjà eu l'idée d'associer Stes Maries de la Mer, le Grau du Roi et Aigues-Mortes et se tourner déjà vers la Grande Motte. M. Bonato a raison quand il dit que nos intérêts, les convergences, les synergies sont tournés vers le tourisme et la mer, sont tournés plutôt vers Montpellier que vers l'intérieur des terres. C'est un sujet qui mérite grande réflexion. Il a regardé le rapport, il est intéressant si on veut regarder toutes les compétences de l'ensemble dans le Gard des différents regroupements qui ont été mis en place. C'est l'avenir, il faudra y réfléchir.

Pierre Maumejean ajoute que tout le monde est d'accord pour une fois. Des négociations ont eu lieu sous le mandat de M. Bonato en 2010 avec les Maires concernés, et les élections cantonales ont dispersé le sujet. Il ne comprend pas pourquoi l'opposition s'abstient car il a ajouté une réserve qui permet d'inclure la négociation avec l'Etang de l'Or, alors qu'elle était exclue. Ensuite, au dernier conseil communautaire, il a provoqué le vote communautaire pour que des discussions soient ouvertes avec l'Etang de l'Or et il fait remarquer qu'il n'a pas été suivi par tout le monde. Enfin, il a demandé au Président de la Communauté de Commune de faire une réunion avec tous les élus communautaires pour discuter de ces ouvertures, de ces projets qui sont à l'horizon de 2020 et qu'après les conseils communautaires puissent en débattre avec les conseillers municipaux et leurs formations politiques ou locales.

Les élus sont en phase sur cet aspect des choses et pense qu'ils vont en reparler lundi au conseil communautaire avec l'adoption d'un vœu qui ne prévoyait pas au départ qu'on se tourne en discussion vers l'Etang de l'Or. Il a fallu une intervention très énergique de M. Laurie pour qu'on rajoute un alinéa en ce sens, et sans l'avoir encore lu, la proposition faite ne lui convient pas complètement. Ici ce soir les élus sont d'accord sur la philosophie du projet.

Cédric Bonato précise que la proposition a été enterrée en 2010 car le Département disait mettre un veto sur les subventions, et là cela devenait problématique pour nos territoires, et devenait un enjeu politique.

La réforme Sarkozy est une très bonne réforme sur la territorialisation des élus puisqu'ils auraient siégé dans les deux assemblées départementales et régionales et petit à petit on aurait éteint le département pour avoir ces super régions que l'on connaît maintenant, le parti pris a été de conserver encore le Département pour combien de temps, il pense que c'est reculé l'échéance. En 2010, c'est ce qui avait arrêté tous les Maires car le robinet allait être fermé et aucun élu n'a eu le choix.

Pierre Maumejean propose de passer au vote

Vote :

Pour : 23. Abstentions : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto.

AFFAIRE N° 9

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA MAIRIE D'AIGUES-MORTES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE. - AVENANT N° 2

Rapporteur : A. FOUREL

La convention signée le 23 septembre 2013 définit les modalités de mise à disposition des agents municipaux de la Mairie d'Aigues-Mortes à la Communauté de Communes « Terre de Camargue ». A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires et des modifications horaires des écoles, il est nécessaire de réajuster la mise à disposition du personnel municipal auprès de la CCTC. Les modifications apportées ont été établies en fonction des besoins de service. Ces ajustements horaires nécessitent de passer un avenant à ladite convention, dont le projet est repris ci-dessous :

AVENANT N° 2

A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA MAIRIE D'AIGUES-MORTES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

L'article 1 est modifié de la sorte :

A compter du 1^{er} septembre 2015, la Mairie d'Aigues-Mortes met à disposition de la Communauté de Communes « Terre de Camargue », des agents municipaux dans le cadre du service de restauration scolaire, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, en périodes scolaires entre 11 h 30 et 13 h 20, en soutien des agents intercommunaux, selon les modalités suivantes :

- | | |
|---|---|
| ✓ Ecole Maternelle Charles Gros : | 2 agents de 12h à 13h20 |
| ✓ Ecole Maternelle Henri Séverin : | 2 agents de 11h50 à 13h15 (Lundi, mardi, jeudi) |
| | Et le vendredi de 11h30 à 13h |

Article 2. - Les autres dispositions de la convention initiale sont inchangées.

Article 3. - Le présent avenant n° 2 prend effet à compter du 1/09/2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le projet d'avenant repris ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire à le signer

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Fabrice Labarussias demande de vérifier le nombre d'agents au niveau de l'école maternelle (2 ou 3 agents).

Pierre Maumejean fera la vérification.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 10

VENTE DE LA PARCELLE AO 38 - rue d'Esparon

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que par délibérations des 29 avril et 23 septembre 2015, le conseil municipal avait décidé de vendre par voie d'adjudication la parcelle cadastrée AO 38, située 22 rue d'Esparon d'une contenance de 8a05ca. Faute de dépôt de consignation l'adjudication n'a pu avoir lieu selon les formes prescrites par les délibérations précitées. Toutefois, eu égard aux personnes qui s'étaient déplacés, et en accord avec toutes les parties, Me AVEZOU a procédé à une mise aux enchères, en précisant que celle-ci donnerait lieu à la signature uniquement par l'acquéreur potentiel d'un compromis de vente. Cette vente ne serait avalisée que si le conseil municipal y consentait.

Le compromis sus-désigné peut se résumer ainsi :

- Acquéreur : M. Patrick Gabriel Marie CHARLES demeurant à ARLES, 81 route d'Eyguières
- Prix de vente : 700 000 € (mise à prix initiale 600 000 €)

Aussi est-il proposé au conseil municipal

- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AO 38 d'une superficie de 8a05 à M. M. Patrick Gabriel Marie CHARLES demeurant à ARLES, 81 route d'Eyguières
- D'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié relatif à cette affaire
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 11

INFORMATIONS DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR :

Pierre Maumejean donne lecture des décisions prises par délégation de pouvoir :

- n° 76/2015 qui retient les avocats de la Commune pour les missions de service juridique :

- Droit public général : SCP COULOMBIE GRAS CRETIN
- Fonction Publique et Droit du Travail/Social : SCP SCHEUER VERNHET
- Urbanisme – Aménagement et Environnement : Cabinet DL Avocats
- Commande Publique : SCP COULOMBIE GRAS CRETIN
- Droit Privé : SCP SANGUINEDE DI FRENNA et Associés

- n° 77/2015 qui désigne le cabinet d'avocats C.G.C.G. pour défendre les intérêts de la commune dans le contentieux Commune - AXA/Mme SERVIEN, la Compagnie AXA ayant interjeté appel du jugement du TA de Nîmes du 2/07/2015 qui rejetait sa requête à l'encontre de la commune aux fins d'obtenir d'elle le versement de 256 220.40 € au titre de l'indemnité qu'elle a versé à la mutuelle et à Mme SERVIEN, en réparation des préjudices subi par cette dernière du fait d'un accident lors de la fête locale de 2009.

Cédric Bonato revient sur la décision 77. Il est regrettable pour les traditions locales que systématiquement les élus soient placés sur le plan juridique. Cette personne était hors parcours, elle était à cheval, elle est rentrée dans une voiture à l'arrêt. Mettre en cause le Maire, le Président du Comité des Fêtes et surtout l'élue qu'il salue, Khadija Pinchon qui l'a sauvée, qui est allée sur place, qui a appelé l'hélicoptère qui l'a sécurisée pour qu'elle n'ait pas de difficultés, c'est compréhensible mais révoltant. Révoltant car plus on va continuer ses démarches administratives sur les fêtes locales, plus on va les faire fondre en peau de chagrin. Il se rappelle qu'à une époque, on l'avait attaqué car il mettait des barrières de sécurité. Mais il rappelle que la sécurité est importante car faire la fête c'est pas mourir demain, surtout quand on a 22 ans.

Pierre Maumejean est tout à fait d'accord avec lui sur ce sujet. Il a eu un exemple l'an dernier sur le dernier jour du revivre où une personne a pénétré dans les prés et s'est trouvée là où il ne fallait pas. Sur la sécurité, on ne peut pas faire autrement si on veut sauver les traditions

AFFAIRE N°12

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE COMPETENCE IRVE : Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SMEG

Rapporteur : JC BASCHIOU

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T), notamment son article L 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du C.G.C.T

Vu la délibération du bureau syndical du SMEG en date du 31 mars 2015 approuvant la demande de financements mise en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME

Vu la délibération du comité syndical du SMEG en date de 2/2/2015 approuvant les nouveaux statuts du SMEG, et notamment l'article 3.2 habilitant le SMEG à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 3.4 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Considérant que le SMEG engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.4.1 des statuts du SMEG, le transfert de compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné du syndicat

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SMEG et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable » au SMEG pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures
- D'adopter les conditions administratives techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le bureau du SMEG en date du 14 septembre 2015
- De s'engager à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement ouvert sur la voie publique avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage.
- De s'engager à verser au SMEG les participations financières au fonctionnement dues en application de la délibération du SMEG en date du 6 juillet 2015. La commune d'Aigues-Mortes étant dispensée de la participation financière d'investissement qui sera déduite directement sur l'enveloppe financière dédiée au secteur « CAMARGUE » conformément à la délibération du bureau syndical.
- A s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

Pierre Maumejean a reçu un courrier de M. Nicolas Faucherre, Directeur du Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée, Professeur des Universités histoire de l'art et archéologie médiévales, qu'il lit : *la réalisation de nos sondages ont permis des apports considérables à la connaissance du Port et des Remparts d'Aigues-Mortes qui se sont révélés une réserve archéologique exceptionnelle. La fondation des murailles est finalement constituée, dans ce secteur, d'une simple semelle épaissie posée dans les sables marins. En avant, l'épandage sur ces sables de ces gros blocs de granite roulés, qui constituaient une sorte de cale portuaire ou de brise lame est une vraie surprise. 83 d'entre eux sont été déposés dans la cour du Monument Historique pour étude, les prélèvements pour lames minces vont permettre à priori de trouver leur provenance..... En fonction des résultats scientifiques engrangés, nous envisagerons probablement trois autres sondages l'an prochain, dont un au pied de muraille mais intramuros, et nous nous rapprocherons de vous à nouveau pour les programmer, dans une journée qui ne soit pas un vendredi.*

Il était intéressant de donner aux élus cette information pour la connaissance de la ville, et il tiendra M. Bonato au courant de ces fouilles et l'invitera à observer ces fouilles.

Cédric Bonato trouve ces recherches extraordinaires. C'est Andréas HARTMANN qui fait partie du laboratoire d'archéologie médiévale du Centre Camille JULIAN, là où il a été formé, qui a prouvé qu'il n'y avait pas de pieux tout autour des remparts. Il y a un amas de gravats et des bancs rocheux sur toute la longueur, et le but de cette personne est d'aller chercher de l'autre côté rempart sud, intramuros, Bd Int. Sud, l'autre partie du banc. Il y aurait donc des bancs de pierre monumentaux qui permettraient d'asseoir le rempart. Si à un moment donné, on casse le rempart, on désolidarise la ceinture et toute la structure se déstabilise. Il n'y a pas de pieu, comme le faisaient les Romains, comme fait à Arles ou dans d'autres sites, comme Rome sur le champ de Mars puisque nous sommes sur des zones marécageuses. D'où viennent-elles, peut-être d'Orient. Cette information est très intéressante puisqu'on a des arcs brisés au niveau des Portes et on aurait eu peut être des maîtres d'œuvre venus d'Orient qui auraient participé à la création de cette muraille. Au moment où l'on pensait que les Croisades n'étaient que guerre et furie, en fin de compte c'était échanges et parfois partage de savoir.

Pierre Maumejean ajoute que ce savoir est un retour des Etats Latins d'Orient et le remercie pour toutes ces explications. Il souhaite de bonnes fêtes à tous les élus et les remercie.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 20 h

Le Maire,		Gilles Traullet
Noémie Claudel	Philippe Cathala	Marielle Nepoty
Arnaud Fourel	Patricia Van der Linde	Jean Claude Campos
Jeannine Soleyrol	Claude Laurie <i>Secrétaire de séance</i>	Patrice Deville
Alain Baillieu	Jean Claude Baschiou	Ariane Molluna
Michel Leblanc	Véronique Bonvicini	Hélène Thélène
Olivier Bertrand	Sabine Rous	Maguelone Chareyre
Christelle Bertini	Nathalie Theodose	Cédric Bonato
Rachida Bouteiller	Amandine Jacinto	Alexandra Bonnet Proc. à F. Labarussias
Fabrice Labarussias	Guillaume Ber Proc. à C. Bonato	Stéphane Pignan